

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 7 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth.

Absente excusée : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 – insuffisance de crédit

La trésorerie de Roussillon nous signale qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Section de fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement : Chapitre 67 article 6718 + 5 000 €
- dépenses de fonctionnement : Chapitre 11 article 615231 - 5 000 €

La décision Modificative n°2 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 7 septembre 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

